

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 040-26

Objet : CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE AUX DISPOSITIFS PRÉVISIONNELS DE SECOURS LORS DU 10^{ème} TRAIL COUBRONNAIS

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°26/005 en date du 21 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'organisation du 10^{ème} trail coubronnois le dimanche 14 juin 2026

CONSIDÉRANT l'utilité pour les participants d'avoir sur site un dispositif prévisionnel de secours en cas de nécessité

CONSIDÉRANT la convention relative à la participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours lors du trail coubronnois

CONSIDÉRANT le montant de de 456.00 € TTC pris en charge par un sponsor

CONSIDÉRANT le titulaire de la convention : Croix-Rouge française, 98 rue Didot 75694 PARIS Cedex

D É C I D E

D'ACCEPTER de signer la convention relative à la participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours telle qu'annexée à la présente décision.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 28 avril 2026

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est